

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 10 décembre 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Repentigny tenue le 10 décembre 2015, à 16 h 30, à la salle du conseil, à l'hôtel de Ville de Repentigny, et à laquelle sont présents(es) et formant quorum la mairesse Chantal Deschamps, Ph. D., les conseillères et les conseillers André Cyr, Georges Robinson, Denyse Peltier, Cécile Hénault, Éric Chartré, Sylvain Benoit, Raymond Hénault, Normand Venne, Bruno Villeneuve, Francine Payer et Normand Urbain.

Est absente, Madame la Conseillère Martine Gendron.

Sont aussi présents David Legault, Directeur général, Dominique Longpré, Directeur général adjoint, Diane Pelchat, Trésorière et Louis-André Garceau, greffier.

M^e Louis-André Garceau, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le greffier, a déposé le registre de questions afin de permettre aux personnes intéressées de s'inscrire tel que prévoit la réglementation municipale à cet effet. Le registre est remis à Madame la mairesse.

(1) OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Madame la Mairesse ouvre la séance à 16 h 30 et le greffier constate le quorum.

**(2) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 313-10-12-15
DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par : Denyse Peltier
Appuyé par : Cécile Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De prendre acte du dépôt de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.

ADOPTÉE

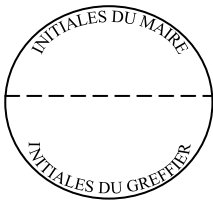
**(3) PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT
EXCLUSIVEMENT SUR LES DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU
JOUR**

Madame la Mairesse ouvre la période de questions. Quatre (4) citoyens se sont inscrits au registre.

**(4) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 314-10-12-15
ADOPTION DU BUDGET 2016 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018**

Il est

Proposé par : Normand Venne
Appuyé par : Denyse Peltier



ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

D'adopter le budget pour l'année financière 2016 comprenant au chapitre des activités financières, un montant de 134 818 000 \$ et au chapitre des activités d'investissement, un montant de 29 460 000 \$ ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, ces documents étant joints à la présente pour en faire partie intégrante;

D'approuver les affectations suivantes au budget 2016 :

Remboursement anticipé de la dette	1 482 170 \$
Fonds réservés :	
• Amortissement des dépenses de financement reportées	670 000 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (déficit initial caisse de retraite)	(242 900 \$)

QU'un document explicatif du budget 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 soit publié dans la revue municipale Regard sur Repentigny au cours du mois de décembre 2015.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

Madame la Mairesse après avoir permis aux membres présents de s'exprimer sur la proposition principale, appelle le vote sur cette dernière. Le résultat du vote est le suivant :

Pour la proposition :

*Madame Francine Payer, conseillère
Monsieur Sylvain Benoit, conseiller
Monsieur Normand Urbain, conseiller
Monsieur Éric Chartré, conseiller
Monsieur André Cyr, conseiller
Madame Denyse Pelletier, conseillère
Monsieur Normand Venne, conseiller
Madame Cécile Hénault, conseillère
Monsieur Raymond Hénault, conseiller
Monsieur Georges Robinson, conseiller*

Contre la proposition :

Monsieur Bruno Villeneuve, conseiller

Conclusion

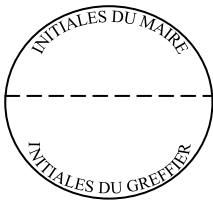
La proposition principale est adoptée par la majorité des membres du conseil présents.

ADOPTÉE

-
- (5) **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 315-10-12-15**
ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 450 INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES ET DES COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET QU'IL SOIT INSCRIT AU LIVRE DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE REPENTIGNY POUR EN FAIRE PARTIE INTÉGRANTE

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière tenue le 8 décembre 2015;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu séance tenante copie du projet de ce règlement et dispense le greffier d'en faire lecture;



ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de décréter l'imposition des taxes foncières générales, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2016;

TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES 2016	
CATÉGORIES	
Résiduelle (résidentielle)	0,7869 \$ par 100 \$ d'évaluation
Non-résidentielle	1,9640 \$ par 100 \$ d'évaluation
Industrielle	1,9885 \$ par 100 \$ d'évaluation
Six (6) logements et plus	0,7869 \$ par 100 \$ d'évaluation
Terrains vagues desservis	1,3539 \$ par 100 \$ d'évaluation
Agricole	0,7869 \$ par 100 \$ d'évaluation
Ces taux incluent les charges afférentes aux activités suivantes :	
Transport collectif	0,0762 \$ par 100 \$ d'évaluation
M.R.C. de L'Assomption	0,0124 \$ par 100 \$ d'évaluation
et incluent une taxe foncière spéciale pour le remboursement du capital intérêt de la dette à l'ensemble de la nouvelle Ville (0,2199 \$ par 100 \$ d'évaluation).	

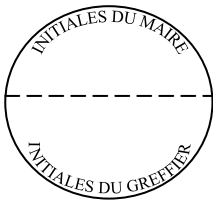
TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES (t.f.s.) ET COMPENSATIONS (c)	
C.M.M. (t.f.s.)	0,0167 \$ par 100 \$ d'évaluation
Entretien, réparation, amélioration des infrastructures (c)	110 \$ par unité d'occupation
Gestion des matières résiduelles (c)	220 \$ par unité d'occupation
Mise à niveau de l'usine de purification de l'eau (c)	35 \$ par unité d'occupation
Assainissement des eaux usées (c)	110 \$ par unité d'occupation
0,20 \$/m ³ d'eau rejetée pour les immeubles non résidentiels compris dans une unité de la classe 6 ou supérieur conformément à l'article 244.32 de L.F.M.	

RÉPARTITION DES ANCIENNES DETTES PAR SECTEUR	
TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES	
SECTEUR REPENTIGNY	SECTEUR LE GARDEUR
0,0187 \$ par 100 \$ d'évaluation	0,0302 \$ par 100 \$ d'évaluation

ATTENDU QUE ce projet de règlement prévoit le paiement du compte de taxes en trois (3) versements, un taux d'intérêt de 12 % l'an pour les taxes impayées et une pénalité de 0,25 % du principal impayé par mois complet de retard (maximum de 3 %/année) lesquelles modalités demeurent inchangées depuis l'année financière 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Denyse Peltier
Appuyé par : Normand Venne



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement numéro 450 intitulé : Règlement décrétant l'imposition des taux de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'exercice financier 2016 et qu'il soit inscrit au livre des règlements de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

(6) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Mairesse, déclare la séance levée à 17 h 20.

Louis-André Garceau

M^e Louis-André Garceau, greffier

Chantal Deschamps

Chantal Deschamps, Ph. D.,
mairesse